



Préavis n° 14/11.2016 – section des finances

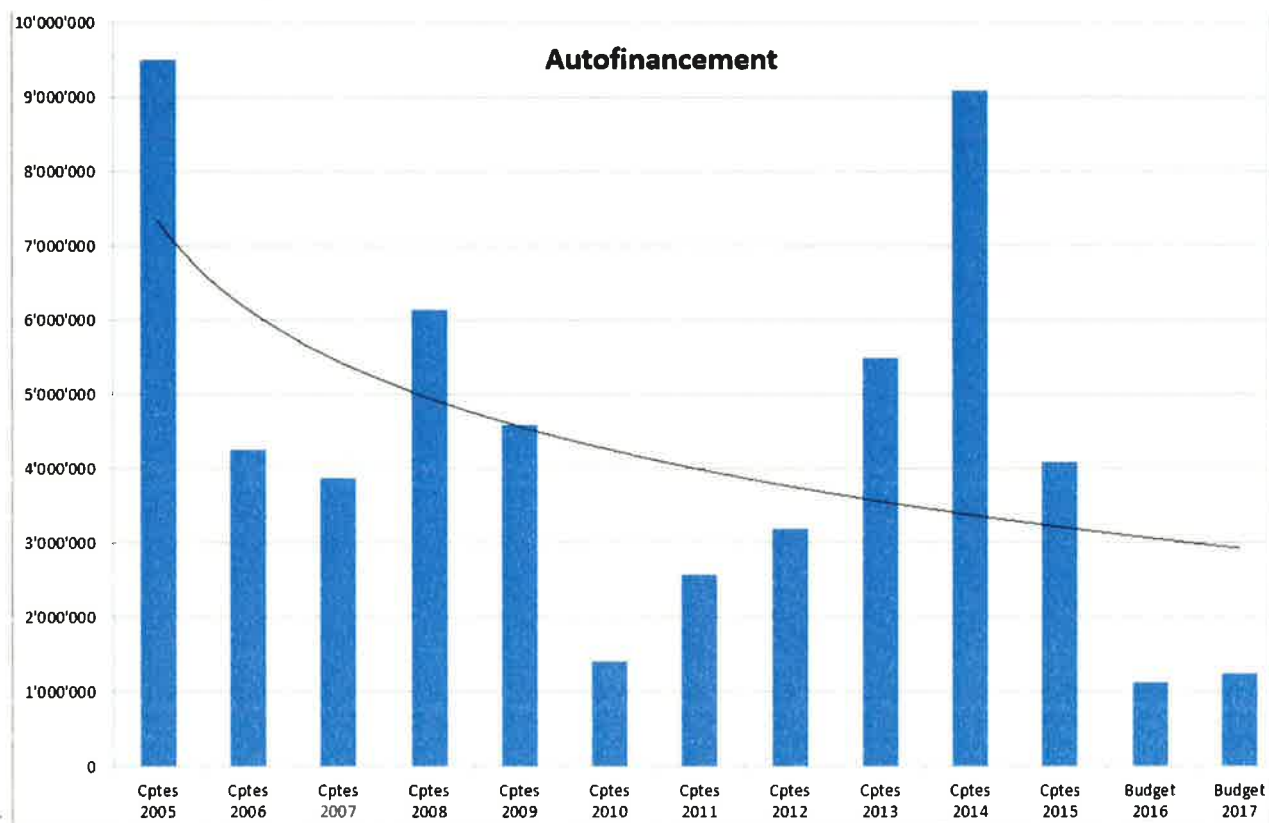
### **Budget de la bourse communale pour 2017**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons l'avantage de vous proposer le budget de la bourse communale pour l'année à venir.

Le graphique ci-dessous illustre depuis 2005 l'évolution de la marge d'autofinancement.



**Table des matières**

I.	Préambule	2
II.	Présentation du budget en bref et résultats nets	2
III.	Analyse par groupes budgétaires	3
IV.	Comptes affectés	11
V.	Commentaires sur le budget d'investissements	11
VI.	Conclusions	12

**I. Préambule**Bascule d'impôt

Il n'est prévu aucune bascule d'impôt entre le Canton et les Communes en 2017.

Taux communal

Comme expliqué dans le préavis d'arrêté d'imposition soumis le 24 août 2016 à votre Conseil, la Municipalité a décidé de maintenir le taux d'imposition communal inchangé à 55% de l'impôt cantonal de base. Le budget se base sur une population de 5'750 personnes.

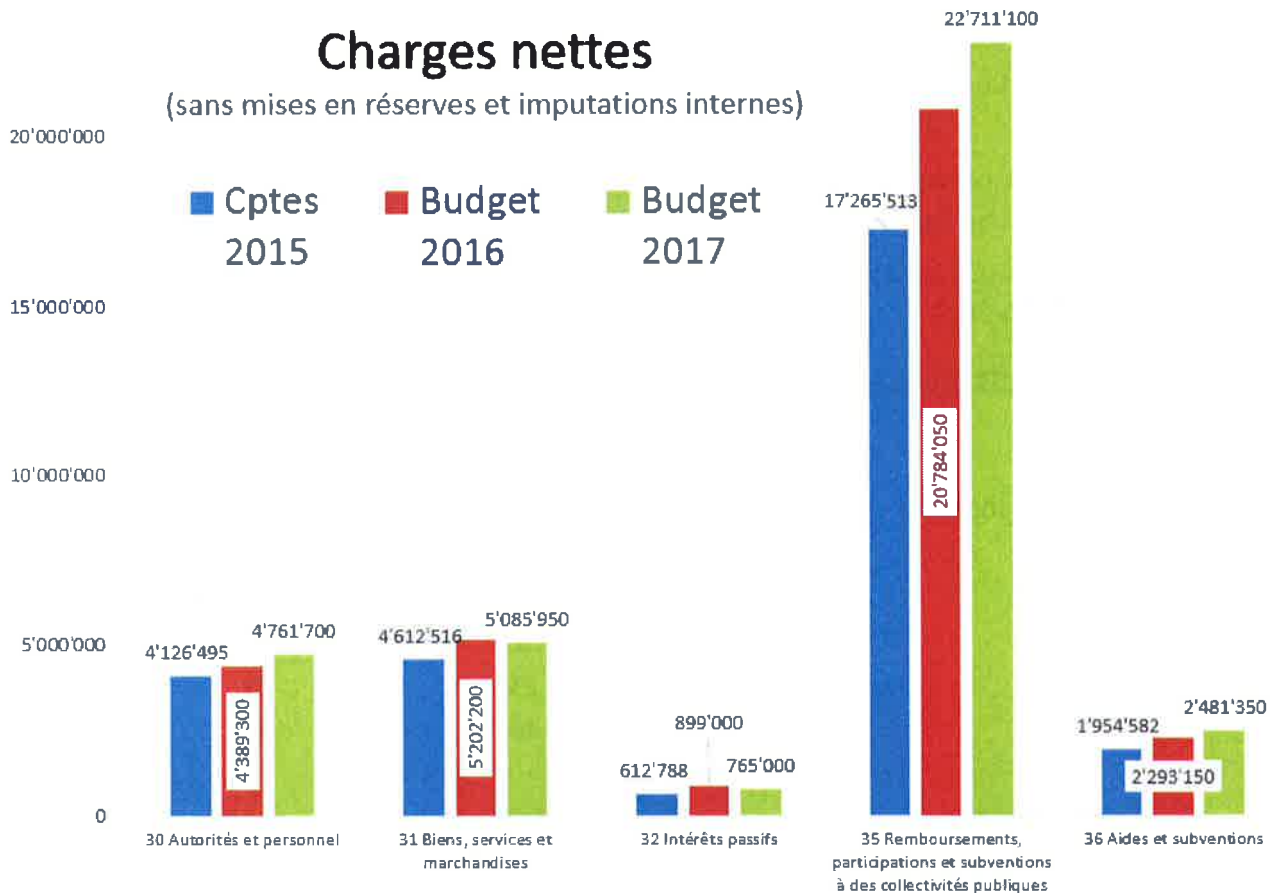
**II. Présentation du budget en bref et résultats nets**

C'est donc un budget avec Fr. 44'930'740.– de charges et Fr. 43'914'200.– de revenus, soit un déficit de Fr. 1'016'540.– que nous vous présentons, résultat en diminution de Fr. 1'018'290.– par rapport au budget 2016. Pour rappel, un montant de Fr. 1'450'000.– pour fluctuation de la facture sociale avait été repris d'un compte de réserve dans le budget de l'année dernière.

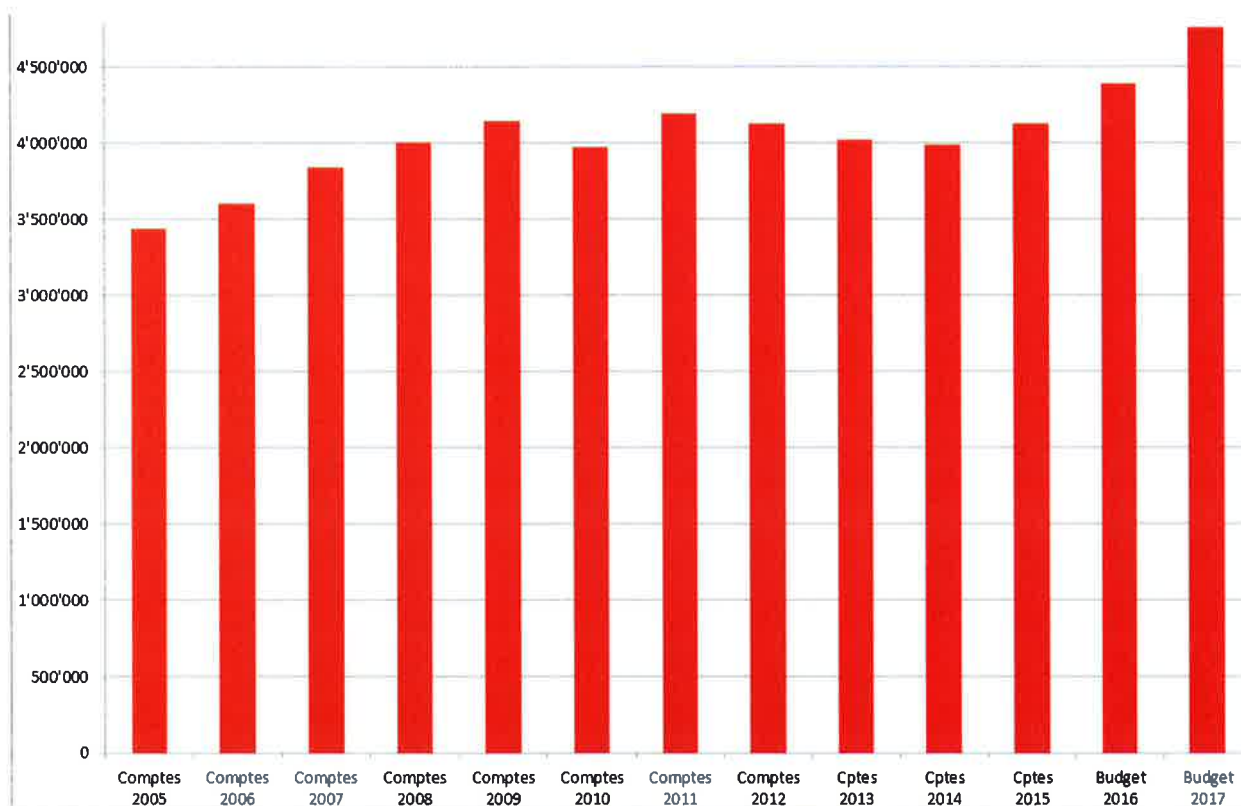
Le budget 2017 dégage une marge d'autofinancement positive de Fr. 1'243'900.–, en augmentation par rapport au budget 2016 (Fr. 114'700.–). Cette marge ne nous permettra pas de financer tous les investissements prévus en 2017, ceux-ci le seront par l'emprunt.

### III. Analyse par groupes budgétaires

25'000'000



### Groupe 30 – Autorités et personnel



Nous constatons une augmentation de Fr. 372'400.– dans ce groupe par rapport au budget 2016.

Une augmentation de 1 EPT est programmée pour le SUPCI. Une offre d'emploi a été publiée début octobre dans la presse.

Une augmentation de 0,5 EPT est planifiée pour le secrétariat municipal et les ressources humaines.

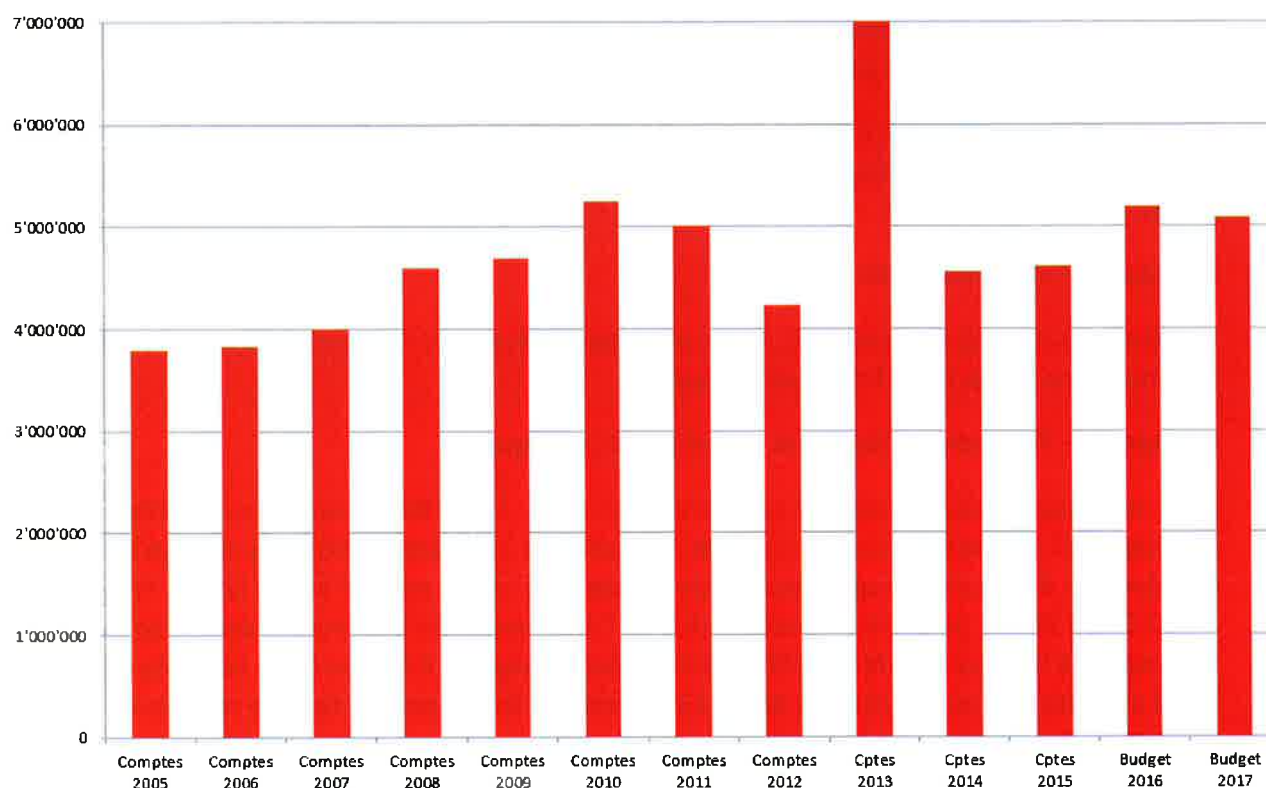
En outre, il est prévu d'engager une directrice pour l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire), rôle actuellement assuré par le personnel de l'association du Cerf-Volant.

Les rétributions des autorités ont été adaptées suite à l'acceptation du nouveau préavis pour la législature 2016-2021.

#### Evolution de l'effectif du personnel communal par rapport à la population

	2015		2016		Projection 2017	
	H	F	H	F	H	F
Plein temps 90-100%	20	5	20	8	20	8
Temps partiel						
50-89%	1	12	1	10	1	12
15-49%	2	6	0	6	0	6
- de 15%	6	23	5	25	5	25
Total	29	46	26	49	26	51
	<b>75</b>		<b>75</b>		<b>77</b>	
Equivalent plein temps	22.57	16.05	21.05	18.58	21.05	19.58
	<b>38.62</b>		<b>39.63</b>		<b>40.63</b>	
Habitants au 31.12. de l'année précédente	5607		5705		5750	
Prorata pour 1000 habitants	6.88		6.74		7.06	

*Les apprentis ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus.*

**Groupe 31 – Biens, services et marchandises**

Nous constatons une diminution de Fr. 116'250.– dans ce groupe par rapport au budget 2016.

Cette baisse est expliquée par la diminution des coûts des imprimés suite au renouvellement de nos autorités en 2016, une baisse de nos achats de matériel informatique suite à la réorganisation de 2016 et à la mise en place de serveurs à distance, une baisse des coûts d'entretien du réseau routier et de l'éclairage public suite à des travaux d'entretien importants budgétés et réalisés en 2016, une baisse du budget des frais d'expertises sur futurs préavis et un effort de maîtrise des charges dans plusieurs dicastères. Pour 2017, des frais supplémentaires ont été mis au budget pour la réfection de la bibliothèque communale du Vieux-Moulin, la reprise de la gestion des cantines de l'ASISE au niveau communal, le remplacement de l'ouvrage en bois au-dessus du Boiron.

Au niveau des bâtiments, les coûts d'exploitation de la salle de gymnastique triple du Cherrat ont été mis au budget à partir d'août 2017. Pour le bâtiment de services, les pompiers ayant déménagé, les frais seront moindres en 2017, année durant laquelle les travaux de transformation en nouvelle administration communale devraient démarrer.

Au niveau de l'aménagement du territoire, un montant de Fr. 265'000.– est budgété pour la mise à jour et compléments du plan directeur communal (PDCOM) et du plan général d'affectation (PGA), ainsi que pour l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et les besoins de dézonage. Considérant la complexité et la durée du processus d'élaboration du PDCOM, qui doit être lié à la révision du PGA pour assurer sa cohérence, un tel montant sera reconduit sur plusieurs années.

### **Groupe 32 – Intérêts passifs**

Nous trouvons dans ce compte les intérêts liés à la dette communale en augmentation suite aux investissements votés par préavis et financés en grande partie par la dette.

Il est à relever que les taux d'intérêts restent actuellement à des niveaux historiquement bas et que le taux moyen de notre endettement à moyen et long termes se situe en dessous de 1.26% (2016: 1,40%).

### **Groupe 33 – Amortissements**

Le détail des amortissements (33), des attributions (38) et des reprises de réserves (48) figure dans les premières pages de la brochure du budget.

### **Groupe 35 – Remboursement aux collectivités publiques**

Dans ce groupe, nous avons une augmentation de Fr. 1'860'800.– due à l'augmentation de notre participation à la facture sociale (1,3 mio de francs) et à la péréquation directe (0,6 mio de francs) liée dans les deux cas à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt (2017: Fr. 69.19 contre Fr. 67.00 en 2016), principale conséquence de l'augmentation des impôts des personnes morales, des impôts à la source et des impôts spéciaux des étrangers. Il est encore à noter que le Canton de Vaud projette une augmentation de 31,13 millions de francs pour la facture sociale en 2017. Notre participation aux charges cantonales pour la sécurité augmente de Fr. 35'300.–, hausse également liée à notre point d'impôt.

#### Police Région Morges (PRM)

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les Communes de Morges, Prévèrenge, Saint-Prex et Tolochenaz ont mis leurs polices ensemble en créant Police Région Morges (PRM). Les Communes de Lussy et Buchillon ont rejoint PRM en 2013.

Au niveau financier, les frais de fonctionnement de PRM sont répartis sur la base de la population de chaque Commune, pondérée par un coefficient qui prend en compte la taille de chaque Commune. Pour 2017, Saint-Prex participe à raison de 15,426% du budget qui se monte à Fr. 6'620'400.– (2016: Fr. 6'431'750.–), soit Fr. 1'021'300.–. Un budget additionnel de Fr. 310'000.– est prévu pour les tâches contractuelles.

#### Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Le 9 novembre 2011, les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens et Saint-Prex ont constitué l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE). Au niveau financier, les frais relatifs aux écoles et supportés jusqu'à présent par les Communes ont été repris dans les comptes de cette association au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les Communes reçoivent pour chaque classe, salle spécialisée et salle de gymnastique, un loyer de l'association qui couvre les frais d'entretien et charges courantes, le coût financier et l'amortissement. Les Communes restent propriétaires des bâtiments et financent l'entretien et les charges courantes de ces derniers.

Les coûts de l'ASISE sont répartis sur l'ensemble des Communes, basés à parts égales sur le nombre d'habitants et le nombre d'élèves enclassés.

En ce qui concerne le budget 2017, la Commune de Saint-Prex s'est basée sur un budget de fonctionnement de l'ASISE de Fr. 6'027'544.– (2016: Fr. 5'822'649.–) et participe à hauteur de Fr. 3'639'500.– (2016: Fr. 3'617'850.–).

Dans le même temps, Fr. 3'480'341.– (2016: Fr. 3'209'500.–) sont budgétés comme loyers pour les locaux mis à disposition de l'ASISE.

Notre participation nette aux coûts scolaires a augmenté de Fr. 249'191.–. Elle est liée à l'ouverture de l'exploitation d'une salle de gymnastique triple en 2017, ainsi qu'à l'agrandissement du collège de Denens.

#### Facture sociale

Le Conseil d'Etat a adopté à mi-septembre 2016 le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2017, en arrêtant le montant total pour la facture sociale des Communes à 735,07 mios de francs (2016: 703,94 mios de francs).

Pour la Commune, basée sur les impôts budgétés, notre participation sera de Fr. 8'867'000.– (2016: Fr. 7'562'800.–).

#### Péréquation financière

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 va entrer en vigueur la révision de la loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) et son décret d'application. La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement.

En 2017, il n'est pas prévu de percevoir de remboursement pour les dépenses thématiques.

En ce qui concerne l'alimentation du fonds de péréquation, le total des encaissements est réparti entre les Communes sur la base de leur point d'impôt écrêté. Pour Saint-Prex, le montant calculé pour 2017 se monte à Fr. 6'995'500.– (2016: Fr. 6'438'900.–).

### Péréquation indirecte (facture sociale)

#### Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	950'000	
Frontaliers	90'000	1'040'000

#### Ecrêtage

Nombre de points écrêtés	5.51	1'726'768
--------------------------	------	-----------

#### Répartition solde après prélèvements

Nombre de points écrêtés à répartir 16.21		
Montant à charge de la commune		6'100'307

<b>Total de la facture sociale</b>		<b>8'867'075</b>
------------------------------------	--	------------------

### Péréquation directe

<b>Population</b>		<b>2'197'666</b>
-------------------	--	------------------

<b>Solidarité</b>		<b>-</b>
-------------------	--	----------

#### Dépenses thématiques

Transports	-	
Forêts	-	

#### Plafonnements

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	

<b>Alimentation</b>		<b>6'995'493</b>
---------------------	--	------------------

<b>Total de la péréquation directe</b>		<b>4'797'827</b>
--	--	------------------

### Réforme policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	503'839	503'839

<b>Total de la réforme policière</b>		<b>503'839</b>
--------------------------------------	--	----------------

### Total péréquation directe, indirecte et police

<b>Total net</b>		<b>14'168'740</b>
------------------	--	-------------------

(tableau fourni par les services de l'Etat)



**Groupe 36 – Aides et subventions**Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

L'Etat et les Communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les centres médico-sociaux (CMS) placés sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales d'aides et de soins à domicile.

Le coût est budgété à Fr. 99.00 par habitant, contre Fr. 95.00 pour 2016, soit une augmentation de 12,4%, liée à l'augmentation de la demande de soins.

Association régionale d'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) – Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) – Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

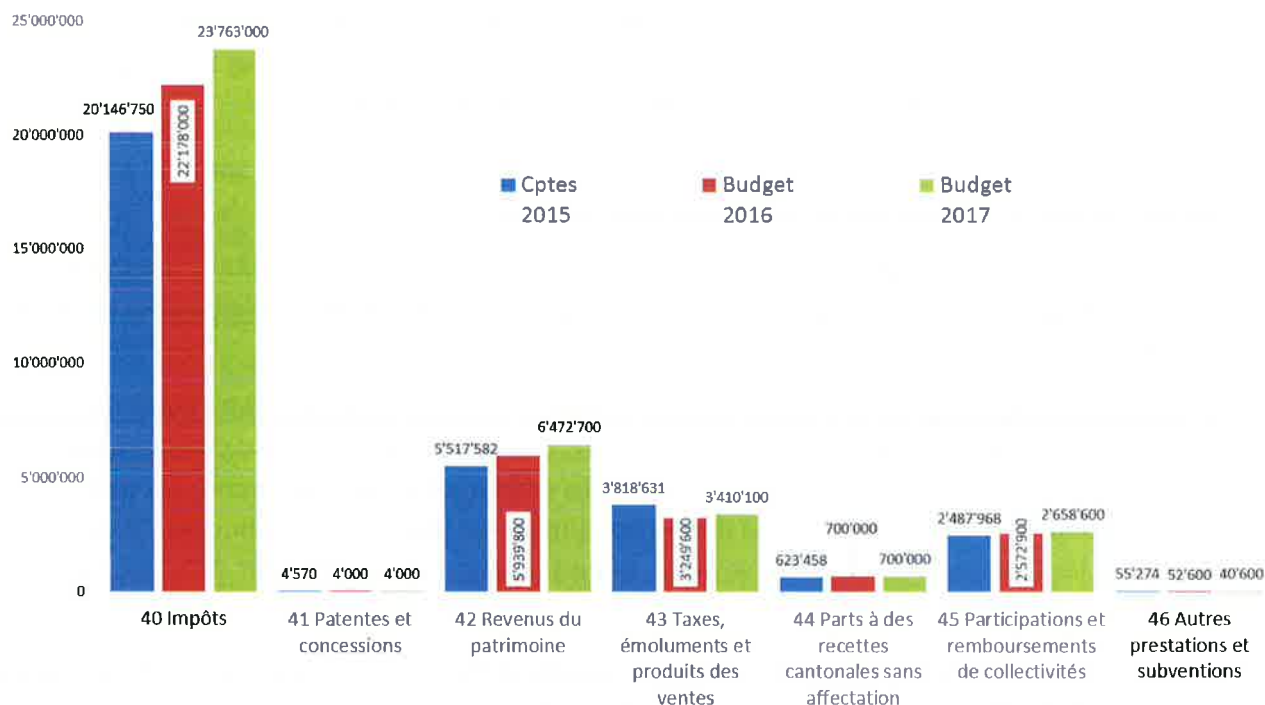
L'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) s'occupe de la gestion administrative des décisions de revenus d'insertion, des agences d'assurances sociales, de l'accueil familial de jour et du réseau AJEMA. La contribution des Communes est de Fr. 0.70 par habitant pour la gestion des revenus d'insertion (inchangé par rapport au budget 2016). En ce qui concerne les agences d'assurances sociales, la participation budgétée pour 2017 est de Fr. 24.80 (2016: Fr. 24.50) par habitant.

Comme pour les années précédentes, les Communes contribuent à raison de Fr. 5.00 par habitant à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

En ce qui concerne le réseau de l'accueil de jour des enfants dans la région Morges-Aubonne (AJEMA), l'augmentation du budget est directement liée à la création de nouvelles places dans le réseau. Malgré l'augmentation de l'offre, le nombre de familles en attente de solutions de garde est encore élevé dans la région. La part des Communes pour le budget 2017 représente un total de Fr. 13'304'940.– (2016: Fr. 12'216'509.–), le reste étant financé par la FAJE et par les parents pour 45%. Pour la Commune de Saint-Prex, le budget se calcule sur un coût de déficit horaire par type de structure d'accueil:

	2016	2017
Accueil familial (mamans de jour)	Fr. 172'795.–	Fr. 196'788.–
Accueil collectif préscolaire	Fr. 644'433.–	Fr. 717'546.–
Accueil parascolaire	Fr. 431'051.–	Fr. 462'827.–
Financement du socle (10% du budget)	Fr. 111'721.–	Fr. 122'439.–
<b>Coût total pour l'accueil des enfants</b>	<b>Fr. 1'360'000.–</b>	<b>Fr. 1'499'600.–</b>

## Répartition des recettes nettes

**Groupe 40 – Impôts**

Pour le budget 2017, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) et les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales (IBC) ont été calculés sur les comptes 2015, en tenant compte d'une population en hausse (+ 150 personnes). Il est à relever que le niveau de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été revu à la hausse, suite à des discussions que nous avons eues avec l'Administration cantonale des impôts (ACI). Néanmoins, il reste beaucoup d'incertitudes au niveau de ces prévisions.

Les autres impôts sont en ligne avec les comptes 2015, sauf l'impôt sur les successions qui était exceptionnel en 2015.

**Groupe 42 – Revenus du patrimoine**

Une augmentation de Fr. 532'900.– est constatée dans ce groupe. Cette différence est due aux revenus sur les immeubles du patrimoine financier nouvellement acquis (+ Fr. 147'000.– pour l'arsenal), ainsi que Fr. 120'925.– comptabilisés au titre de droit distinct et permanent sur la parcelle du Clos du Cerisier. Au niveau du patrimoine administratif, nous avons une hausse due au loyer perçu de l'ASISE pour la nouvelle salle de gymnastique triple du Cherrat.

**Groupe 43 – Taxes, émoluments et produits des ventes**

Nous trouvons dans ce groupe une hausse de Fr. 160'500.– expliquée en partie par la prise en compte des participations des parents aux cantines scolaires (auparavant comptabilisée en partie dans les comptes de l'ASISE), une facturation d'un nouveau technicien communal aux Communes voisines, ainsi que de la bourse pour la comptabilité des comptes de la PCI.

**Groupe 44 – Parts à des recettes cantonales sans affectation**

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est basée sur les chiffres 2015.

**Groupe 45 – Participations et remboursements de collectivités**

L'augmentation de Fr. 85'700.– constatée sur ce compte provient de l'augmentation de la péréquation financière liée au nombre d'habitants de notre Commune.

**Comptes affectés**

Dans le budget 2017, comme dans tous les budgets précédents, nous trouvons les comptes affectés mentionnés ci-dessous, dont les résultats positifs ou négatifs sont équilibrés avec la reprise ou mise en réserve au bilan, à savoir:

- 46 Epuration des eaux (bénéfice de l'exercice)	Fr.	436'160
- 81 Eau potable (bénéfice de l'exercice)	Fr.	376'260
- 450 Elimination des déchets (perte de l'exercice)	./.	Fr. 51'100
- 470 Port de Taillecou (bénéfice de l'exercice)	Fr.	54'000
- Total des quatre comptes affectés	Fr.	815'320

Les bénéfiques sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les réserves, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les réserves.

**Epuration des eaux:**

Les réserves positives permettront d'amortir les actuelles et futures dépenses liées à la finalisation de mise en séparatif de notre réseau et des entretiens courants. De plus, d'importants travaux vont être effectués d'ici ces prochaines années au niveau de la gestion des eaux usées. Un projet de construction d'une STEP régionale est actuellement à l'étude. Pour rappel, ce compte montre un solde positif de Fr. 6'400'258.– au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, en hausse de Fr. 387'198.– par rapport à 2015. Le tarif de l'épuration a été revu à la baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Eau potable:**

Nous expliquons l'excédent de ce compte affecté par l'adaptation du prix de vente de l'eau en 2010. Il est à relever qu'au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, ce compte est encore déficitaire de Fr. 744'375.–, en diminution de Fr. 563'539.– par rapport à 2015.

**Elimination des déchets:**

La taxe forfaitaire 2016 a été maintenue à Fr. 120.–. Elle est appliquée à toutes les personnes entre 18 et 80 ans. Pour le budget 2017, une taxe à Fr. 130.–, adaptée en fonction du résultat du bouclage des comptes, a été prise en compte pour assurer un compte équilibré (idem que pour le budget 2016).

**IV. Commentaires sur le budget d'investissements**

En plus du budget 2017, la Municipalité a retravaillé le plan d'investissements. Avec un budget dégagant une marge d'autofinancement positive de Fr. 1'243'900.–, la trésorerie actuelle ne permettra pas de financer les nouveaux investissements qui le seront par l'emprunt. Le détail des investissements jusqu'à la fin de la présente législature (2021) est présenté dans la brochure.

## V. Conclusions

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l'an 2017:

Revenus totaux	Fr.	43'914'200.00
Charges totales	./.	Fr. 44'930'740.00
Excédent des produits	./.	Fr. 1'016'540.00
Rubrique 33 Amortissements	+	Fr. 2'537'820.00
Rubrique 380 Attributions aux réserves	+	Fr. 883'300.00
Rubrique 381 Attributions aux fonds affectés	+	Fr. 866'420.00
Rubrique 480 Prélèvements sur fonds de réserve	./.	Fr. 1'976'000.00
Rubrique 481 Prélèvements sur fonds affectés	./.	Fr. 51'100.00
Marge d'autofinancement	Fr.	1'243'900.00

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget de la bourse communale pour l'an 2017 par Fr. 43'914'200.– aux recettes et Fr. 44'930'740.– aux dépenses.

Adopté par la Municipalité en séance du 10 octobre 2016

Au nom de la Municipalité:

Le Syndic  
  
 D. Mosini

La Secrétaire  
  
 A. Guyomard

Délégués municipaux: - M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale  
 - M. Jean-Yves Thévoz, boursier

Préavis remis à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux en séance du Conseil communal du 2 novembre 2016

Annexes: budget pour l'an 2017, y compris tableau des dépenses d'investissements et divers autres documents